



INSEEC
BUSINESS SCHOOL

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE



En résumé... →

- Un contrat d'apprentissage est un contrat de travail à temps complet prévoyant un temps dédié à la formation.
- Il est essentiel de comprendre ce statut de **SALARIE**. A ce titre l'apprenti a les mêmes droits et devoirs que les autres salariés de l'entreprise.

ⓘ A noter !

En aucun cas l'entreprise ne peut demander à son salarié de financer une partie de la formation.

Attention ! Le nombre de places est limité.

LE RYTHME

Par semaine :
3 jours en entreprise
2 jours en cours

(les jours diffèrent selon les campus)

LES AIDES

Sous conditions, des aides et des exonérations de charges diverses peuvent être octroyées aux entreprises.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.cfasacef.fr

BENEFICIAIRES

- ⇒ Etudiants en poursuite d'études
- ⇒ L'étudiants ne doit pas être âgé de plus de 30 ans.

NATURE DU CONTRAT

Le contrat d'apprentissage est un **contrat de travail**
Il peut être conclu à :

- ⇒ Durée Déterminée (CDD)
- ⇒ Durée Indéterminée (CDI)

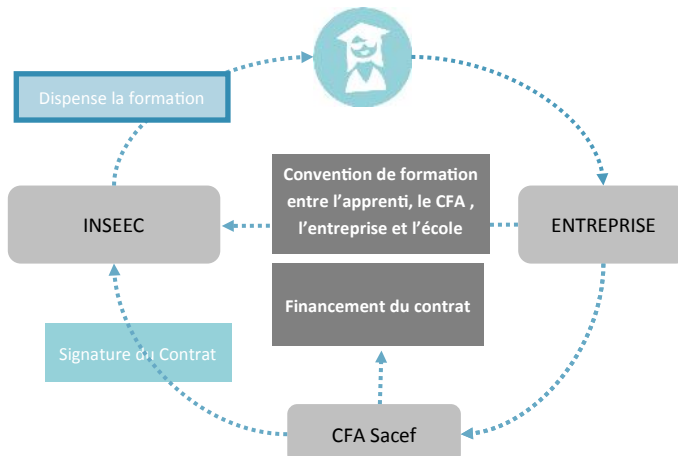
DUREE

Le contrat est établi pour une durée de 12, 24 ou 36 mois (max.)
Il débute avec la formation et peut se terminer jusqu'à 2 mois après la fin de la formation.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Les frais de formation sont en partie pris en charge par l'entreprise employeur (déductibles pour tout ou partie de la taxe d'apprentissage).
Un complément émane du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Le CFA Sacef, partenaire de l'INSEEC Business School Paris est l'organisme qui, avec l'école, valide la faisabilité du contrat.



AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

- Intégrer les compétences d'un étudiant bénéficiant d'une formation de haut niveau.
- Former le salarié aux méthodes et à la culture de l'entreprise.
- Tester le profil et les aptitudes d'un futur collaborateur.
- Valoriser son entreprise auprès de l'apprenant.
- Transmettre ses valeurs et son savoir

AVANTAGES POUR L'ALTERNANT

- Acquérir une expérience professionnelle significative.
- Poursuivre ses études en s'appuyant sur les expériences vécues en entreprise tout en étant rémunéré.
- Démontrer son potentiel en vue d'une éventuelle embauche.
- Bénéficier du statut de salarié, de l'assurance sociale et de la mutuelle.

REMUNERATION

	21 ans et +
1re Année	53% du SMIC ou 53% du minimum conventionnel
2e Année	61% du SMIC ou 61% du minimum conventionnel
3e Année	78% du SMIC ou 78% du minimum conventionnel

FORMALITES DE L'ENTREPRISE

- Prise de contact avec le CFA Sacef pour connaître les conditions de mise en œuvre.
- Conclusion du contrat entre l'entreprise et l'apprenti validé par le CFA Sacef et l'école.
- Conclusion d'une convention de formation quadripartite Entreprise, Apprenti, CFA, INSEEC Business School.
- Dépôt de l'ensemble des documents sur la plateforme Agora.

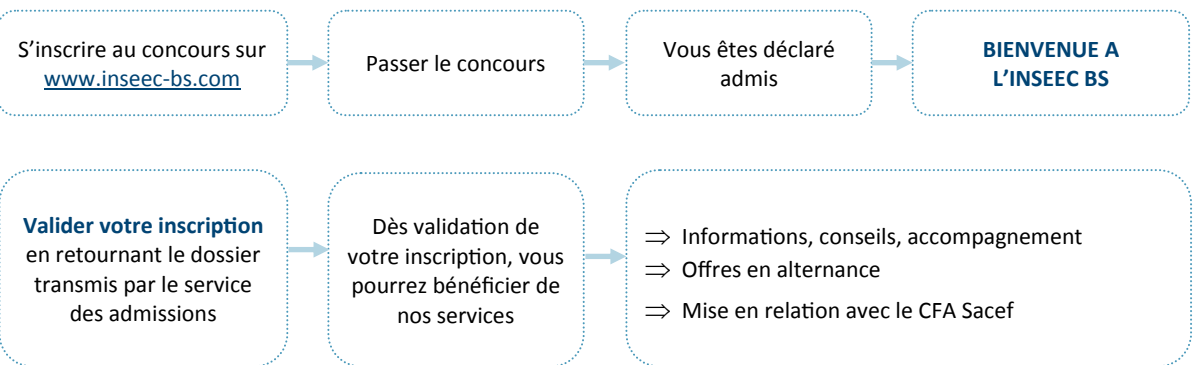


INSEEC
BUSINESS SCHOOL

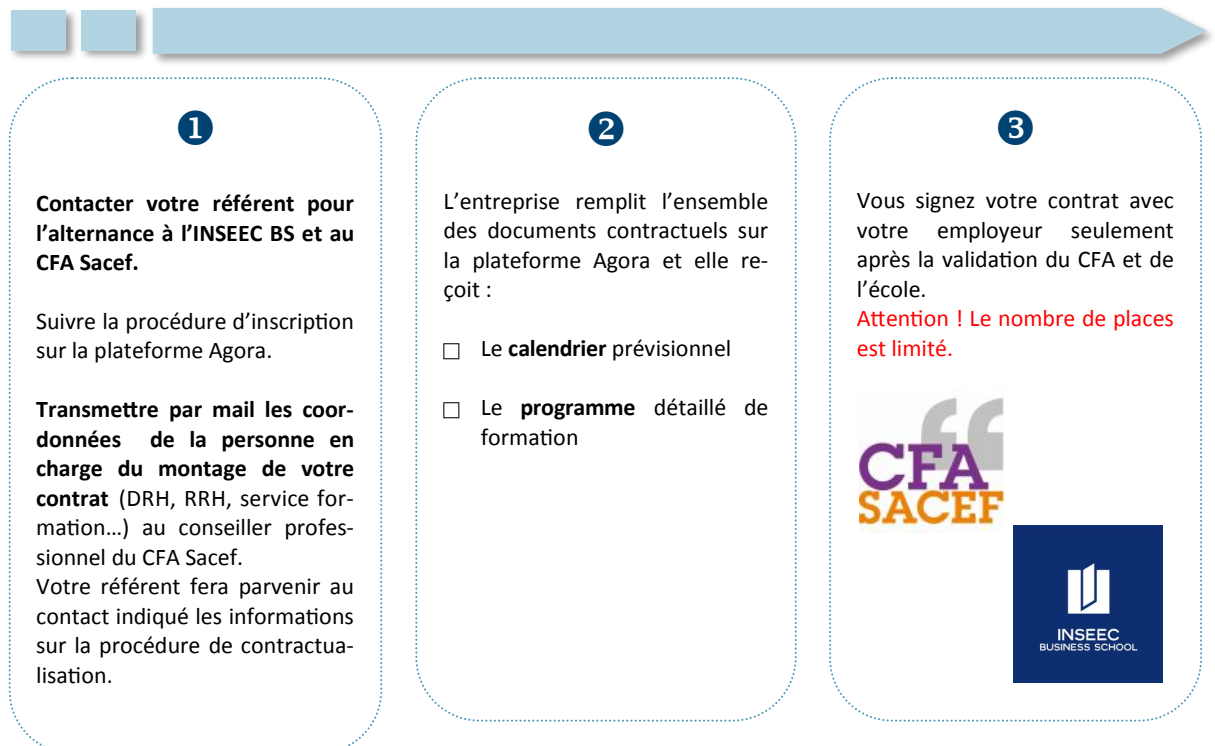
En résumé... →

- Pour toute démarche relative au contrat d'apprentissage, il vous faut au préalable avoir été admis au concours d'entrée.
- Suivre la procédure de candidature qui vous sera communiquée par l'école.
- Suivre les consignes pour la contractualisation communiquées par le CFA Sacef partenaire de l'INSEEC pour l'apprentissage.

QUELLES SONT LES ETAPES DE CANDIDATURE ?



QUELLES SONT LES ETAPES DE LA MISE EN PLACE DE VOTRE CONTRAT ?



📌 A noter !

Le contrat est officiel après :

1. Signature de la convention quadripartite et de l'annexe financière et validation du CFA Sacef et de l'INSEEC BS
2. Validation par la CCI

Mission internationale en fin de 2e année :

1 mois minimum -> l'apprenti doit obligatoirement acquérir une expérience professionnelle à l'étranger entre la 2e et la 3e année du cursus.

Direction

Apprentissage & Alternance

INSEEC Business School

Marina GALDERISI

📖 CONTACTS :

PARIS

Nawel Renault

nrenault@inseec.com

Jérôme Devard

jdevard@inseec.com

BORDEAUX

Bénédicte Chartier

bchartier@inseec.com

LYON

Jade Cardon

jcardon@inseec.com